

BARÈME GESTION LOCATIVE

	PART PROPRIETAIRE (TTC)	PART LOCATAIRE (TTC)
HONORAIRES DE GESTION	8,50%	
ASSURANCE LOYERS IMPAYES	2,45%	

HONORAIRES DE LOCATION :

Biens < à 60m ² (visite, constitution du dossier, rédaction du bail)	7,20% du loyer annuel	10 Euros/m ²
Biens > à 60m ² (visite, constitution du dossier, rédaction du bail)	10 Euros/m ²	10 Euros/m ²
Établissement d'état des lieux (entrée et sortie)	3 Euros/m ²	3 Euros/m ²
Rédaction de baux commerciaux	17% du loyer annuel (avec min. de 1.000 Euros)	
Rédaction de baux annexes (parking, garage...)	150 Euros	150 Euros
Établissement diagnostic état des risques et pollution	30 Euros	
Commande et suivi des diagnostics obligatoires	INCLUS	
Avenant au bail (à la demande du locataire)		5 Euros/m ²

PRESTATIONS PARTICULIERES

Frais de mise en demeure	10 Euros	
Frais administratifs mensuel	4 Euros	
Vacation (représentation du mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, gestion de travaux hors entretien courant, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	100 Euros/heure	
Établissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers	INCLUS	
Archivage numérique annuel	INCLUS	
Accès espace personnel extranet	INCLUS	INCLUS
Frais de clôture fin de gestion	200 Euros	

BARÈME TRANSACTION

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE MAXIMUM TTC
inférieur à 100.000 Euros	10%
de 100.001 à 200.000 Euros	9%
de 200.001 à 300.000 Euros	7,50%
de 300.001 à 600.000 Euros	6,50%
de 600.001 à 1.000.000 Euros	5%
supérieur à 1.000.001 Euros	4,50%

Pour les appartements et villas : minimum de 5.000 Euros TTC.
Pour les box, garages, parkings, caves, celliers... : minimum de 2.000 Euros TTC.
Terrains et locaux commerciaux : Honoraires maximum de 10%.

Estimations d'un bien : 150 Euros TTC sauf remise exceptionnelle ou signature d'un mandat de vente.

Les honoraires d'agence sont à la charge du mandant. Ils sont inclus dans le prix affiché, et sont un maximum selon les tranches indiquées.
Le pourcentage des honoraires affiché ne sera pas impacté par une quelconque réduction lors de l'éventuelle négociation, sauf cas exceptionnel.

Les honoraires à la charge de l'acquéreur permettent de ne payer des frais d'acte notariés que sur le net vendeur, et non sur la totalité du prix.
Ces honoraires s'entendent TVA comprise au taux actuel en vigueur.
Ils comprennent les prestations d'élaboration du mandat, des visites, de négociation, de constitution du dossier de vente et des rendez-vous avec le Notaire.

BARÈME SYNDIC

HONORAIRES DE BASE PAR LOT (inclus dans le forfait selon contrat de syndic)	entre 120 euros TTC et 1.500 euros TTC (avec un minimum de 3.000 Euros TTC par copropriété)	
PRESTATIONS PARTICULIÈRES (hors forfait selon contrat de syndic)	Vacation horaire	100 Euros TTC
	État daté	380 Euros TTC
	Mise en demeure	45 Euros TTC
AUTRES PRESTATIONS	Sur demande et devis, nous consulter	